

Les derniers soubresauts de l'hégémonie maghrébine en al-Andalus : la reconnaissance du calife almohade al-Rašīd par les émirs de Séville et de Grenade en 636/1238¹

Pascal Buresi, CNRS (CIHAM-UMR 5648) — EHESS — FP7-ERC StG 263361

1238 : dix ans après le départ au Maghreb d'al-Ma'mūn, dernier calife almohade ayant régné sur al-Andalus, et dix ans avant la conquête de Séville par les troupes de Ferdinand III de Castille-León, les émirs de la capitale andalouse reconnaissent l'autorité du calife almohade de Marrakech. Cet épisode, dont je vais essayer de montrer l'importance historique, n'a guère retenu l'attention des historiens. Ainsi n'est-il mentionné qu'à deux reprises, brièvement, sans note, référence, ni commentaire, dans l'ouvrage encyclopédique *El retroceso territorial de al-Andalus*² réalisé par les plus grands connaisseurs de l'histoire d'al-Andalus au Moyen Âge. Pourtant, dans le contexte troublé des troisièmes Taifas, cet épisode donne des indications importantes sur la vie politique et la société péninsulaire : d'abord, comme l'appel à l'aide lancé aux Almoravides par les savants andalous à la fin du xi^e siècle, cette allégeance manifeste la crise politique locale et révèle l'état de faiblesse militaire des régions septentrionales du Détroit de Gibraltar face à des royaumes chrétiens agressifs et fortement militarisés ; ensuite, malgré l'enracinement de l'école juridique malékite depuis le ix^e siècle dans l'Occident musulman, la reconnaissance des souverains almohades prouve que ceux-ci ont partiellement gagné leur pari de concurrencer les centres de pouvoir orientaux comme instance de légitimation. Enfin les sources et l'historiographie traditionnelle ont souvent insisté sur l'opposition Arabes/Berbères, ou Andalous/Berbères, c'est-à-dire sur le rejet par les populations andalouses des souverains étrangers (almoravides, puis almohades) sur des bases « ethniques ». Les historiens d'al-Andalus évoquent ainsi souvent la haine qu'auraient ressentie les Andalous face aux Berbères, rustres et étrangers, qu'ils soient almoravides ou almohades, et qui auraient imposé leur joug pendant près d'un siècle et demi sur cette terre d'anciennes civilisation et culture. Le choix fait par les princes de Grenade et Séville en 1238 de reconnaître l'autorité des souverains de Marrakech remet-elle en question cette vision traditionnelle, dont l'hypothèse repose sur l'existence présumée d'une forte identité andalouse, pré-nationale, et foncièrement xénophobe ?

L'analyse du passage du *Bayān* d'al-Marrākūšī consacré à l'arrivée de la délégation de Séville à Marrakech en 1238 (reproduit en annexe) et l'étude des actes de nomination (*taqdīm*) contenus dans le *Livre de Yaḥyá*, un formulaire de chancellerie conservé à la Bibliothèque royale de Rabat³, permettent de mieux comprendre cet épisode au cours duquel les élites sévillanes revendiquent non l'héritage politique oriental, par le rattachement au califat abbasside de Bagdad, ni l'histoire glorieuse d'al-Andalus, à travers le souvenir du califat omeyyade de Cordoue, ni même la légitimité chiite qu'aurait pu incarner un descendant de °Alī b. Abī Ṭālib (m. 661), mais l'appartenance à une destinée, moins arabe, berbère ou andalouse qu'occidentale. La reconnaissance tardive, voire désespérée, de l'autorité du calife-*imām* de Marrakech par les élites sévillanes manifeste en effet simultanément la complexité de la situation politique, sociale et ethnique en al-Andalus, la force des liens établis entre les deux rives du Détroit et l'espoir que pouvait encore incarner la puissance almohade alors même que celle-ci était sur la voie d'un déclin qui ne put finalement être enrayer.

1 Cette étude s'insère dans le cadre du projet intitulé IGAMWI (*Imperial government and authority in medieval Western Islam*) et financé par le 7^e PCRD de l'European Research Council : FP7-ERC-StG-2010-263361. Participent à ce projet, dirigé par Pascal Buresi (CNRS-UMR 5648), Hicham El Aallaoui (CNRS-UMR 8167), Mehdi Ghouirgate (CNRS-UMR 8167), Hassan Chahdi (CNRS-UMR 8167) et Travis Bruce (Univ. of Wichita, Kansas).

2 Viguera Molins M^a J. (dir.), *El retroceso de al-Andalus. Almorávidas y Almohades. Siglos XI al XIII*, Tome 8/2 de l'*Historia de España* °Menéndez Pidal', Madrid, Espasa Calpe, 1997, pp. 118 et 121 du chapitre intitulé « Taifas post-almohades » (pp. 113-123).

3 Il s'agit du manuscrit 4752 de la *ḥasaniyya*, réédité et traduit en français récemment : P. BURESI et H. EL AALLAOUI, *Gouverner l'Empire. La nomination des fonctionnaires provinciaux dans l'Empire almohade (Maghreb, 1147-1269). Édition, traduction et présentation de 77 taqdīm-s (« nominations »)*, Madrid, Casa de Velázquez (BCV, 60), 2013, 568 p.

Je vais d'abord essayer de montrer que la situation de dépendance d'al-Andalus à l'égard du Maghreb Extrême est à la fois le fruit de l'évolution générale des pouvoirs politiques dans l'Occident musulman et la conséquence de données locales. Puis je présenterai synthétiquement le résultat de travaux antérieurs sur l'administration des deux rives du Déroit, à l'époque où celles-ci relèvent d'un pouvoir unique, dont la capitale est Marrakech (1085-1229), pour présenter plus en détail le contexte et la signification de cette allégeance tardive.

Comment al-Andalus est-elle entrée dans l'orbite berbère ?

La conquête omeyyade de la péninsule Ibérique en 711 inaugure une période d'unification politique et administrative des provinces de part et d'autre du déroit de Gibraltar sous l'égide d'une dynastie syrienne. Pourtant cette unification reste le plus souvent théorique, parce que la réaction des populations respectives d'al-Andalus et du Maghreb face à la conquête orientale n'est pas identique. Dès la fin du ^{vi}^e siècle, le contrôle du Maghreb par Damas est très relatif et il nécessite l'envoi régulier de troupes contre les nombreuses rébellions. En revanche, en al-Andalus, de 711 à 750, les califes omeyyades nomment des gouverneurs à Kairouan et à Cordoue. Cependant, à partir de 756, al-Andalus se détache des centres d'autorité orientaux en refusant de reconnaître la nouvelle dynastie abbasside de Bagdad (750-1258), dans le cadre de l'émirat omeyyade de Cordoue d'abord (756-929), puis dans celui du califat (929-1031). Au cours de ces trois siècles, le Maghreb suit sa propre évolution, tout aussi conflictuelle dans ses relations avec les pouvoirs orientaux, évolution marquée par des dissidences politiques et religieuses avec des pouvoirs fondés sur une approche kharéjite de l'islam — royaumes sufrites des Barghawâta (après 742) et de Tlemcen (742-789), principautés midrârîde de Siġilmāsa (757-909), rustémide du Maghreb central (761-909) — ou chiite — imâmat fâtimide de Kairouan (909-969). Au ^x^e siècle se produit un rapprochement entre les deux rives du Déroit : en 969, le départ vers le Caire des *imāms* fatimides de Kairouan-Mahdiyya permet l'apparition progressive de dynasties locales sunnites faisant prononcer le nom du souverain de Bagdad dans le sermon du vendredi, tels les Zirides d'Ifrīqiya (972-1148) ; en 1031, l'éclatement du califat omeyyade de Cordoue en une multitude de principautés cherchant une légitimité soit dans le souvenir de Cordoue, soit dans la reconnaissance de l'*imām* °Abd Allāh, instance désincarnée de légitimation, renvoyant elle aussi éventuellement au calife abbasside de Bagdad⁴, fait converger Maghreb et al-Andalus vers une normalisation de leur relation avec l'Orient, conçu dorénavant de part et d'autre du Déroit comme l'autorité de référence de tout exercice local du pouvoir, et cela d'autant plus naturellement que les souverains de Bagdad étaient lointains et n'avaient aucun moyen d'intervenir militairement.

Ce tableau synthétique, pour ne pas dire schématique, des évolutions politiques comparées des deux rives du déroit de Gibraltar, dissimule des liens beaucoup plus profonds et beaucoup moins visibles. En effet la présentation générale des structures politiques et administratives est trop statique pour rendre compte des influences et des rapports de force de part et d'autre du Déroit. Or, les déplacements de populations et les transferts économiques, monétaires, matériels, intellectuels et techniques, placent le nord et le sud du Déroit en interaction permanente, avec une incidence sur les évolutions politiques, qui en retour favorisent ou limitent ces influences réciproques. En effet, jusqu'au ^x^e siècle, et l'éclatement du califat omeyyade de Cordoue, al-Andalus intervient directement ou indirectement au Maghreb, enjeu de compétition entre les deux grands centres de légitimation de l'Islam occidental, d'une part l'imâmat fatimide de Kairouan (909-969), d'autre part le califat omeyyade de Cordoue (929-1031). D'un côté les souverains omeyyades font régulièrement appel à des Berbères pour renforcer leurs armées, de l'autre ils interviennent au Maghreb en soutenant tel chef tribal berbère contre tel autre. Envois d'ambassades, de cadeaux et liens matrimoniaux leur permettent de renforcer leur influence au Maghreb extrême et d'y concurrencer leur ennemi le plus menaçant au ^x^e siècle, les *imām*-s fâtimides chiïtes de Kairouan et Mahdiyya.

4 F. Clément, *Pouvoir et légitimité en Espagne musulmane à l'époque des taïfas*, Paris, L'Harmattan, 1997.

L'exemple d'Abū Yūsuf Zīrī b. °Aṭīyya b. °Abd Allāh b. Ḥazar est emblématique des relations entre les deux rives du détroit à cette époque de manière générale, de la compétition omeyyade/fatimide au Maghreb Extrême plus particulièrement. La destinée de ce chef berbère est liée, à la fin du x^e et au début du xi^e siècle, d'une part à celle du *ḥāḡib* al-Manṣūr b. Abī °Āmir, d'autre part à celle des Maḡrāwa, qui étaient pris entre les forces du califat de Cordoue, au nord, et celles du califat fatimide et de la principauté ziride d'Ifrīqiya, à l'est. En effet, à partir de la proclamation du califat de Kairouan, les Maḡrāwa obéissent, au gré des circonstances, à l'un ou l'autre de leurs puissants voisins.

Zīrī b. °Aṭīyya appartient à une illustre famille, les Banū Ḥazar, dont les ancêtres dirigeaient déjà la confédération maḡrāwienne, au moment de la conquête du Maghreb par les musulmans. En 351/962, date de la mort de son grand-père, Muḥammad b. al-Ḥayr b. Muḥammad b. Ḥazar prend la tête des Maḡrāwa. S'étendant aux dépens de la zone d'influence fatimide établie par Ġawhar, le nouveau chef fonde dans le Maghreb central une principauté maḡrāwienne éphémère dans l'orbite du califat omeyyade de Cordoue. Mais en 360/971, le gouverneur fatimide de l'Ifrīqiya, Buluggīn b. Zīrī, défait les Maḡrāwa et les Zanāta, près de Tlemcen. À partir de cette date, l'histoire de ces tribus, qui avaient jadis formé une confédération, est étroitement liée au territoire qui constitue le Maroc actuel ; les différents princes de la famille des Banū Ḥazar y créent trois principautés, autour des villes de Fés, de Siḡilmāssa et d'Aḡmāt. Parmi ces émirs maḡrāwiens qui allaient chercher de nouveaux territoires dans le Maghreb Extrême, se trouvent Zīrī b. °Aṭīyya et son frère Muqātil b. °Aṭīyya. Dépendant théoriquement du calife de Cordoue, les deux frères servent de relais dans la région au pouvoir du calife omeyyade et de son chambellan, Ibn Abī °Āmir.

Vers 365/975-976, Muḥammad b. al-Ḥayr b. Muḥammad semble avoir perdu le commandement du groupe septentrional des Maḡrāwa marocains. En effet Zīrī et Muqātil b. °Aṭīyya se trouvent à cette date dans l'entourage du gouverneur omeyyade du Maghreb, le général Ġa°far b. °Alī b. Ḥamdūn, nommé par le calife al-Ḥakam II (960-976). Le Maghreb sert à cette époque de source d'approvisionnement en guerriers, pour les expéditions annuelles menées dans la péninsule Ibérique contre les chrétiens du nord. Les Maḡrāwa, dont la direction vient d'être prise par Zīrī et Muqātil, et les Banū Īfran, conduits par Yaddu b. Ya°lá, soutiennent cette politique et fournissent des cavaliers à al-Andalus.

La nouvelle de la mort du calife omeyyade al-Ḥakam II arrive au Maghreb justement au moment des négociations entre Ġa°far b. Ḥamdūn, Yaddu b. Ya°lá, Zīrī b. °Aṭīyya et son frère Muqātil. La minorité de Hišām II, qui voit l'ascension du *ḥāḡib* Ibn Abī °Āmir al-Manṣūr(976-981), modifie sensiblement la politique traditionnelle de Cordoue dans cette région. En effet celui-ci joue sur les rivalités entre les seigneurs zénètes. En 376/986, il nomme un nouveau général au Maghreb, Ḥasan b. Aḥmad b. °Abd al-Wadūd al-Sulamī, qui transporte de Ceuta à Fés son quartier général. Sur les consignes d'al-Manṣūr, Ibn °Abd al-Wadūd favorise ouvertement les Maḡrāwa au détriment des autres chefs zénètes et surtout de l'Īfranide Yaddu b. Ya°la, connu pour ses tendances à la rébellion. Lorsque Muqātil meurt en 378/988, Zīrī prend la tête des Maḡrāwa et devient le seul interlocuteur du pouvoir cordouan. En 379/989, al-Manṣūr l'invite à se rendre à Cordoue en voyage officiel. Zīrī emmène avec lui, pour les armées d'al-Manṣūr, de nombreuses recrues qui sont inscrites sur les rôles de l'armée régulière. Il est reçu princièrement et reçoit à cette occasion le titre de vizir. À son retour au Maghreb, Zīrī semble avoir fait preuve d'indépendance à l'égard du maître °āmiride de Cordoue. Il fonde une principauté avec Fés pour capitale. Cherchant alors à s'appuyer sur l'Īfranide, al-Manṣūr invite Yaddu b. Ya°la, qui refuse son invitation et passe ouvertement à la dissidence. La réaction d'al-Manṣūr est immédiate : Ibn °Abd al-Wadūd reçoit l'ordre de solliciter Zīrī b. °Aṭīyya pour soumettre Yaddu. Le 18 muḥarram 381/6 avril 991, sur les bords de la Moulouya, une rencontre a lieu au cours de laquelle Yaddu b. Ya°la écrase l'armée cordouane et les renforts maḡrāwiens.

Cela constituait, pour la politique omeyyade au Maghreb, un sérieux revers, temporairement compensé par le ralliement inattendu d'un prince ṣaḥadjiyen d'Ifrīqiya : l'oncle paternel du prince ziride al-Manṣūr b. Buluggīn d'Ifrīqiya, Abū l-Bahar b. Zīrī, se révolta en effet contre le gouvernement de Kairouan et se déclara pour celui de Cordoue. D'après certains auteurs, cette

allégeance dura peu et Zīrī b. °Aṭīyya attaqua Abū l-Bahar qui se réfugia d'abord à Ceuta, en *šawwāl* 382/fin 992, puis, s'étant réconciliés avec ses parents, en Ifrīqiya ; Zīrī s'empara de tous ses domaines et annonça sa victoire, en 381/991, à al-Manšūr qui l'invita pour la seconde fois. Arrivé à Cordoue en 382/992, Zīrī fit, à cette occasion, de nombreux présents dont les sources nous ont gardé le souvenir (quoiqu'ils soient parfois attribués à une ambassade envoyée par Zīrī en 384/nov. 994) : 200 chevaux de race, dont une vingtaine munis de leur pedigree, des chameaux, des armes et des boucliers de cuir d'antilope (*lamṭ*), un perroquet, une énorme panthère et une girafe, morte au cours du voyage et empaillée, pour la ménagerie du palais du calife. À son retour au Maghreb, Zīrī apprit que l'Īfranide Yaddu b. Ya°la s'était emparé de Fés. Après une lutte sanglante, Zīrī récupéra son trône et envoya la tête de Yaddu à al-Manšūr.

Trouvant sans doute la position de Fés trop excentrée par rapport à l'ensemble des régions qui reconnaissaient son autorité, Zīrī fonde en 383/994 la ville d'Oujda (*Wağda*), sur les confins du Maroc et de l'Algérie actuelle pour y établir sa cour et les troupes de sa maison. Les relations se dégradent alors avec Cordoue. On ne connaît pas exactement les raisons du conflit entre Zīrī et le *ḥāğib* al-Manšūr, mais il est possible que Zīrī se soit fait le champion de Hišām II dans ses revendications contre al-Manšūr : en 388/998, son cri de guerre (*šī°ar*) était : *Hišām ya Manšūr*, tandis que celui des °Āmirides était seulement : *ya Manšūr*.⁵ En 386/997, al-Manšūr envoie des troupes au Maghreb pour intimider Zīrī, qui affirme son indépendance sans aller jusqu'à répudier ouvertement son serment de fidélité à Hišām II. Al-Manšūr le destitue en *šawwāl* 387/octobre 997 de son titre de vizir et envoie contre lui l'un de ses meilleurs généraux, l'esclavon Wāḍiḥ, qui commandait la Marche moyenne d'al-Andalus (*al-ṭağr al-awsaṭ*). Celui-ci reçoit à Tanger l'allégeance de nombreux chefs locaux qui viennent se ranger sous sa bannière. Puis il part avec toutes ces forces attaquer Zīrī qui s'était établi dans une région montagneuse du Nord-Marocain, le Djebel Ḥabīb.⁶

Dans un premier temps, Wāḍiḥ s'empare d'Arcila sur l'Atlantique et de Nakūr sur la Méditerranée. Au mois de *rağab* 388/juillet 998, il réussit à surprendre le gros des forces de Zīrī dans un défilé, et inflige une grave défaite aux Mağrāwa. Quelques semaines plus tard, voulant recueillir les fruits de la victoire, al-Manšūr envoie son propre fils °Abd al-Malik avec de nouveaux renforts. °Abd al-Malik fait sa jonction avec Wāḍiḥ puis tous deux marchent contre Zīrī. La seconde rencontre, qui se déroule le 19 *šawwāl* 388/13 octobre 998, est d'abord incertaine. Mais l'armée de Zīrī, apprenant que son chef vient de recevoir de graves blessures, se débande. Obligé de s'enfuir, Zīrī abandonne aux Cordouans son camp et ses richesses.

Après avoir essayé en vain de se réfugier à Fés, où se trouvaient ses femmes et ses enfants, Zīrī prend le chemin du Sahara. La ville refuse en effet de lui ouvrir ses portes et elle est occupée par °Abd al-Malik. Mal remis de ses blessures, Zīrī renonce à tenter quelque chose vers le nord du Maroc, fortement tenu en mains par l'armée omeyyade. Mais profitant de la mort du prince ziride d'Ifrīqiya, al-Manšūr b. Buluggīn, et des querelles successorales entre le fils de ce dernier, Badīs, et ses grands oncles Maksān et Zawī, Zīrī b. °Aṭīyya met le siège devant Tāhirt, dont il s'empare, en 388/998. Puis il conquiert successivement les places ṣanhāğiennes de Tlemcen, de Chéelif, de Ténès et d'al-Masīla, où il fait célébrer la prière au nom du calife omeyyade Hišām II et de son *ḥāğib* al-Manšūr, dont il sollicite le pardon et à qui il demande d'être rétabli dans ses anciennes prérogatives. Ce qui est accepté.

En 391/1001, Zīrī met le siège devant Ašīr, la capitale des Ṣanhāğa, mais son état de santé l'oblige à lever le siège au bout d'un mois. Il succombe peu après. À la mort de Zīrī, son fils, al-Mu°izz b. °Aṭīyya, prend sa place à la tête de la confédération des Mağrāwa et se proclame le fidèle vassal de Cordoue. Il continue la lutte contre les Ṣanhāğa jusqu'à la mort d'al-Manšūr. Un peu plus tard, al-Mu°izz demande à °Abd al-Malik, le nouveau *ḥāğib* omeyyade, de lui concéder une

5 É. Lévi-Provençal dans al-Bayḍaq (xii^e siècle), *Kitāb aḥbār al-Mahdī Ibn Tūmart wa-bidāyat dawlat al-muwahḥidīn*, Documents inédits d'histoire almohade. Fragments manuscrits du legajo 1919 du fonds arabe de l'Escorial, publ., trad. et introd. É. Lévi-Provençal, Paris, Geuthner, 1928, p. 29.

6 IBN ḤALDŪN, *Histoire des Berbères*, trad. DE SLANE, Alger, 1847-1851, rééd. Paris, Geuthner, 1927 (4 vol.), t. 3, p. 244.

investiture officielle. Une missive de °Abd al-Malik datée de dū l-qa°da 396/août 1006 dont on a conservé le texte⁷ est portée aux habitants de Fés qu'elle invite à reconnaître al-Mu°izz b. °Aṭīyya comme gouverneur de tout le Maghreb, exception faite du territoire de Siġilmāssa, fief personnel de Wānūdīn b. Ḥazrūn b. Falfūl. La suite du règne d'al-Mu°izz fut agitée, mais, à sa mort en 417/1026, la révolte générale d'al-Andalus a brisé les liens qui, depuis près d'un siècle avaient associé le bloc zénète nord-africain aux Omeyyades de Cordoue. La fortune des Zénètes décroît au Maghreb, devant la force montante des Almoravides, qui s'appuient sur les tribus ṣanhāġiennes.

La fin du xi^e siècle correspond ainsi à une première rupture majeure dans les rapports de force entre Maghreb et al-Andalus : l'unification politique des deux régions se fait désormais sous l'égide de souverains dont la capitale et le centre du pouvoir sont maghrébins. Pour la première fois de l'histoire une dynastie berbère fonde une principauté dont al-Andalus n'est pas le centre de gravité, mais une province dépendante. Pour plus d'un siècle (1086-1228), sous les Almoravides, puis sous leurs successeurs almohades, al-Andalus est dirigée depuis Marrakech, les traversées du détroit par le souverain maghrébin rythmant l'histoire politique des deux dynasties successives.

L'administration almoravide et almohade du Maghreb et d'al-Andalus (1085-1228)

L'administration provinciale à l'époque almohade rompt avec la pratique almoravide antérieure. À l'époque almoravide, domine le concept de *niyāba* (« délégation »). Le *nā'ib* est exactement le substitut du prince, dont il a les prérogatives. Une lettre de 1143 décrit précisément la conception almoravide de l'autorité des gouverneurs provinciaux : « Par la bouche du gouverneur », dit le texte, « c'est le prince qui parle, par ses yeux, c'est le prince qui voit ». Les gouverneurs almoravides se caractérisent donc, de fait et de droit, par une grande indépendance.⁸ Cependant le contrôle des gouverneurs par l'émir almoravide est très fort : celui-ci procède aux nominations et aux destitutions⁹ ; l'indépendance des gouverneurs n'a ainsi d'égale que leur responsabilité. Tout échec de la politique, militaire ou fiscale, dans les provinces est imputé au gouverneur provincial. C'est lui qui organise chaque année les expéditions militaires de guerre légale (*ġihād*) contre les chrétiens, c'est lui qui contrôle la frappe de la monnaie. Malgré la multitude des ateliers de frappe monétaire, le contrôle de la frappe par le pouvoir central est total. En effet les modifications dans les monnaies (mention du prince héritier, changement du nom de l'héritier désigné...) sont répercutées en moins d'un an dans tous les ateliers de frappe de la principauté almoravide. S'il y a de nombreux modèles monétaires à l'époque, c'est moins lié à des indépendances régionales, qu'au nombre des modifications décidées par le prince. Domine ainsi un mode décentralisé de gestion territoriale.

En revanche, à l'époque almohade, on assiste à une dé-responsabilisation des gouverneurs régionaux, alors même que ceux-ci ne sont plus recrutés dans la tribu du souverain comme à l'époque almoravide, mais exclusivement dans la descendance du calife almohade régnant, parmi les *sayyid*¹⁰. Ainsi le resserrement du bassin de recrutement au sein de la famille régnante, et plus précisément parmi la descendance de °Abd al-Mu°min, le premier calife almohade, n'a pas pour conséquence une autonomie supérieure des régions, de 1157 à 1228, mais au contraire une soumission croissante au calife, l'autorité paternelle sur les fils renforçant l'autorité politique du souverain sur ses administrateurs provinciaux. Parallèlement, on assiste à une personnalisation très nette du régime, personnalisation liée d'une part au statut de calife du prince, d'autre part à la conformité nécessaire du pouvoir almohade au modèle muḥammadien, enfermant chaque acteur dans une histoire déjà écrite, les marges de manœuvre étant réduites au maximum pour plier les décisions politiques individuelles à un cadre choisi et accepté parce que considéré comme idéal.

7 IBN ḤALDŪN, *Histoire des Berbères*, t. 3, p. 248-250.

8 Cette indépendance ne manifeste pas la faiblesse du pouvoir central comme a pu le penser Vincent Lagardère (LAGARDÈRE Vincent, *Les Almoravides. Le Djihād andalou (1106-1143)*, Paris, L'Harmattan, 1998).

9 La durée moyenne d'un mandat de gouverneur est de deux ans et demi, ce qui révèle le parfait contrôle des carrières gouvernementales par le souverain.

10 Ce terme désigne, à l'époque almohade, les fils du premier calife almohade, °Abd al-Mu°min (r. 1130-1162).

Le processus de décision est concentré dans les mains du calife qui dirige en personne les expéditions de guerre légale, les gouverneurs provinciaux voyant leur rôle réduit à la préparation des cérémonies d'accueil du calife et de l'approvisionnement des armées. Cette concentration se traduit par la multiplication des trêves avec les royaumes chrétiens : le pouvoir émanant exclusivement de la personne du calife (unique successeur du prophète et seul souverain légitime de l'Islam), celui-ci ne pouvant se trouver sur plusieurs fronts à la fois, et le *ḡihād* devant en théorie être proclamé et dirigé par l'*imām* de la communauté, le calife n'avait d'autres choix, avant d'attaquer un royaume, que de s'assurer que les autres fronts seraient calmes¹¹. Du point de vue monétaire, la personnalisation et l'abstraction du régime se traduisent d'une part par la diminution du nombre des ateliers de frappe, d'autre part par la disparition de la mention de l'atelier et de la date de frappe sur les monnaies.

La centralisation se manifeste de bien d'autres manières. En raison de l'idéologie almohade, qui se traduit par un retour aux sources et par la valorisation du Coran et du verbe divin, on assiste à une formalisation juridique des relations entre le pouvoir central et les provinces. Le calife est le juge suprême au nom de la Loi de Dieu. Il retient pour lui ce qu'on a coutume d'appeler la « haute justice » dans l'Occident médiéval et les condamnations à mort ne peuvent être exécutées sans son accord. Cette évolution se traduit dans le recrutement des fonctionnaires de la chancellerie. Alors qu'à l'époque almoravide (fin XI^e-milieu XII^e siècle), dans la continuité de l'époque des *taifas* (XI^e siècle), les secrétaires de chancellerie étaient recrutés pour leur connaissance de la littérature et de la poésie, à l'époque almohade, ce sont des personnes qui se caractérisent par leurs connaissances dans les matières juridiques : les *kuttāb* (secrétaires, scribes) exercent d'ailleurs souvent les fonctions de *qāḍī* (« juge »), ou de *mufṭī* (« conseiller juridique ») ou de *ṣāhib al-maḏālim* (« responsable des plaintes »)¹².

En outre, cette centralisation se traduit, d'un point de vue quantitatif, par l'explosion du nombre de lettres d'informations émises par les chancelleries provinciales en direction du prince. On dispose ainsi, pour les premières décennies du XIII^e siècle, de plusieurs dizaines de lettres informant le souverain des conditions climatiques dans les provinces et hors de l'empire, de la qualité et de la quantité des récoltes, des mariages princiers dans les royaumes chrétiens et des alliances entre ceux-ci. Ces documents confirment l'organisation de réseaux d'information à l'échelle de l'empire : les gouverneurs provinciaux faisaient remonter l'intégralité de l'information au calife, qui donnait les ordres en retour et prenait la décision d'intervenir personnellement ou pas. Cette centralisation se traduit aussi par le déplacement de populations : les dirigeants almohades se heurtaient violemment aux populations nomades arabes qui, depuis leur arrivée au milieu du XI^e siècle, perturbaient la périphérie orientale de l'empire (Libye et Tunisie actuelles)¹³. À partir des années 1160, ces tribus sont défaites militairement et sont contraintes de s'implanter en Andalus pour lutter contre les chrétiens.

Enfin, cette centralisation almohade va de pair avec la bureaucratisation et entraîne une grande lourdeur de la gestion impériale. Les gouverneurs provinciaux, qui sont recrutés depuis 1153, parmi les fils du calife (les *sayyid*-s), sont accompagnés dans leur gouvernorat respectif par de nombreuses personnes chargées de les contrôler : pour que les membres éminents des tribus fondatrices du mouvement almohade ne se sentent pas exclus, leurs fils, portant le titre de *hāfiẓ*, accompagnaient dans leur poste les *sayyid*-s. En outre un corps de « doctes », les *ṭalaba*, chargés de contrôler la rectitude idéologique des décisions prises, participaient aussi, dans les provinces, au travail des gouverneurs¹⁴. De la centralisation extrême du pouvoir califal et de la multiplication des

11 À l'unité de l'Empire almohade répond l'éclatement de la péninsule Ibérique chrétienne en cinq royaumes : Portugal, Castille, León, Aragon et Navarre, ce dernier royaume sans frontière commune avec al-Andalus. À titre de comparaison, il convient de rappeler que durant l'époque almoravide, on n'assiste qu'à une seule trêve, attestée dans les sources, en 1120.

12 EL AALLAOUI H. et BURESI P., « La chancellerie almohade », *Los Almohades : problemas y perspectivas*, CRESSIER P., FIERRO M. et MOLINA L. (dir.), t. 2, Madrid, CSIC (Collection Estudios árabes e islámicos, Monografías), 2006, p. 477-503.

13 Il s'agit du prolongement des célèbres « invasions hilaliennes ».

14 FRICAUD É., « Les *talaba* dans la société almohade (Le temps d'Averroès) », *Al-Qantara*, 18, 1997, p. 331-387.

responsables provinciaux découlent l'inertie et la fréquente paralysie du système décisionnel provincial.

Les succès incontestables remportés sur les Banū Ġāniya — occupation des Baléares en 600/1203 et soumission de l'Ifrīqiya par la force en 1205 — sont effacés par le désastre de Las Navas de Tolosa en 610/1212 et par la mort du calife al-Nāṣir l'année suivante. À partir de cette date, et dès le règne de Yūsuf II al-Mustanṣir (1213-1224), on devine des influences contradictoires, des pouvoirs parallèles, des luttes de clans au plus haut sommet de l'État avec un regain d'influences des *ṣayḥ*-s, les descendants des compagnons du Maḥdī. Le nouveau calife, Yūsuf II al-Mustanṣir, qui est très jeune, ne quitte pas Marrakech sauf pour le pèlerinage à Tinmāl. Il ne semble avoir aucune activité gouvernementale et c'est son vizir, Ibn Ġāmi' avec les *ṣayḥ*-s présents à Marrakech, qui doit s'occuper de mater les révoltes mi-tribales, mi-religieuses, qui se multiplient. Cet affaiblissement de la fonction califale, dans un Empire construit de manière très centralisée et hiérarchisée autour de la personne du souverain, qui conserve toujours le pouvoir de décider du *ḡihād*, de la haute justice, de la nomination des gouverneurs, des juges de provinces ou des percepteurs, entraîne un éclatement territorial et une paralysie des provinces. Le lien entre le pouvoir central califal et les autorités provinciales est rompu et cette déconnexion ouvre la porte au démembrement de l'Empire.

La mort, accidentelle ou provoquée, du calife almohade al-Mustanṣir (1224), qui avait été pendant dix ans manœuvré par ses oncles et par les *ṣayḥ*-s des tribus almohades inaugure ainsi une période de luttes à la tête de l'Empire, luttes qui ont pour conséquence le déclin de l'influence maghrébine dans la péninsule Ibérique. Ce déclin culmine avec le départ d'al-Ma'mūn au début de l'année 1229. Commencent alors des histoires parallèles, et néanmoins liées, de principautés indépendantes : Ḥafṣides d'Ifrīqiya, Naṣrides de Grenade, Mérinides de Fés, °Abdelwādides du Maghreb central.

La crise du pouvoir *imāmien*-califal almohade à partir de 1228

En 1228, le départ pour Marrakech d'al-Ma'mūn, dernier *imām*-calife almohade à avoir séjourné dans la péninsule Ibérique, marque la fin de la domination politique maghrébine sur al-Andalus. Pourtant, un dernier sursaut se produit en 1238 lorsque les souverains de Séville et Grenade reconnaissent l'autorité du calife almohade al-Raṣīd.

Les révoltes chroniques, les attaques chrétiennes incessantes, la rivalité croissante dans la famille dirigeante au sein des descendants de °Abd al-Mu'min conduisent inexorablement à l'éclatement progressif de l'Empire. Malgré les efforts constants des souverains successifs pour unifier doctrinalement les territoires divers de Tripolitaine, du Maghreb Central, du Maroc et de la péninsule Ibérique ainsi que pour pacifier les régions, soit en matant les mouvements religieux qui s'y développaient, soit en canalisant la force militaire des populations nomades, turques ou surtout arabes, en provenance d'Orient, contre les royaumes chrétiens ibériques, malgré toute l'énergie qu'ils avaient mise à se créer des clientèles et à se concilier les exclus de la direction califale, après la défaite de Las Navas de Tolosa, 18 *ṣafar* 609/16 juillet 1212, et la mort (naturelle ?) du calife al-Nāṣir encore jeune, l'avènement d'un enfant et les jeux d'influence autour de la personne du souverain aboutissent à l'affaiblissement de l'Empire.

La dernière liste détaillée de nominations et déplacements de fonctionnaires que donne le *Bayān* d'Ibn °Idārī concerne significativement l'année 607/1210-1211. Le *sayyid* Abū °Abd Allāh b. Abī Ḥafṣ est alors nommé à Valence alors qu'il était auparavant gouverneur de Majorque. Abū °Imrān b. Yāsīn al-Hintātī est nommé à Murcie. Abū Muḥammad b. Ḥawṭ Allāh, qui était *qādī* de Murcie est déplacé à Majorque et il est remplacé par Abū l-Ḥasan al-Qaṣṭālī, cependant qu'un Maghrébin, Abū Ibrāhīm b. Yaġmūr est nommé *qādī* à Valence¹⁵. Le fait qu'Ibn °Idārī ne mentionne plus de liste de ce type à partir de cette date révèle assez la crise que le gouvernement central commence à traverser à partir des années 1220. Le gouvernement de Valence semble avoir

15 P. GUICHARD, *Les Musulmans de Valence et la Reconquête (x^e-xiii^e siècles)*, Damas, IFEAD, 1990-1991 (2 vol.), t. 1, p. 136.

été donné sous al-Mustanşir à un autre *sayyid*, Abū °Abd Allāh b. al-Manşūr, puis avant 619/1222-1223 au *sayyid* Abū Zayd °Abd al-Raḥmān, fils d'Abū °Abd Allāh b. Abī Ḥaḥḥ, qui avait reçu ce même poste une dizaine d'années plus tôt. Toujours en 619/1222-1223, le *sayyid* Abū Muḥammad °Abd Allāh b. al-Manşūr est nommé gouverneur de Murcie. Ainsi jusqu'à cette date, dans la continuité du système patrimonial mis en place par °Abd al-Mu'min, les grands postes de gouverneurs sont attribués aux descendants de °Abd al-Mu'min, portant tous le titre de *sayyid*.

À partir de la mort, accidentelle ou provoquée, d'al-Mustanşir en 1224, le pouvoir ne se transmet plus de père en fils. Le grand-oncle du calife défunt, Abū Muḥammad b. Yūsuf b. °Abd al-Mu'min, surnommé al-Maḥlū° (le « destitué »), lui succède, mais son règne ne dura que huit mois (620-621/1224). Son accession au pouvoir marque le début des guerres de succession. Le neveu d'al-Maḥlū°, Abū Muḥammad °Abd Allāh al-°Ādil (621/1224-624/1227), fils d'al-Manşūr, alors gouverneur de Murcie se proclame calife dans cette ville, le 13 *ṣafar* 621/6 mars 1224, à l'instigation de son vizir Ibn Yuḡḡān¹⁶. Il nomme son frère Abū l-°Alā Idrīs, futur al-Ma'mūn, gouverneur de Séville, et un de ses cousins, le *sayyid* °Abd Allāh al-Bayāsī, gouverneur de Cordoue. Grâce à l'appui d'autres frères, gouverneurs de Malaga et Grenade, il reçoit le soutien de tout al-Andalus, sauf Valence, Denia, Játiva et Alcira, gouvernés par un de ses cousins, frère d'al-Bayāsī, le *sayyid* Abū Zayd ou Ceyt Abu Ceyt, petit-neveu de Yūsuf I^{er}, resté fidèle au calife de Marrakech (al-Maḥlū°), qui est cependant rapidement assassiné en septembre 1224.

Al-°Ādil est alors reconnu facilement au Maghreb, fin 1225, mais en al-Andalus il doit faire face au soulèvement du *sayyid* °Abd Allāh al-Bayāsī qui s'allie à Ferdinand III et s'enferme dans la ville de Baeza, ce qui lui donne sa *ṣuḥra*. Les Léonais pillent la région de Séville, incapable de se défendre en raison des combats que la cité mène contre al-Bayāsī. Ferdinand III entre dans Murcie et Abū Zayd (Ceyt Abu Ceyt), frère d'al-Bayāsī, se déclare son vassal à l'été 1225. Al-Bayāsī, de son côté, s'est imposé à Cordoue, mais son alliance avec les chrétiens lui aliène la population qui se révolte et l'exécute (été 1226). Al-°Ādil a laissé la Péninsule à son frère al-Ma'mūn (624/1227-629/1232), mais celui-ci, en septembre 1227, se proclame calife à son tour provoquant l'assassinat, à Marrakech, d'al-°Ādil (22 *ṣawwāl* 624/5 octobre 1227). Al-Ma'mūn marche alors sur le Maghreb pour s'imposer aux dépens d'un de ses neveux, Yaḥyá al-Mu°taşim (624/1227-633/1236), fils de Muḥammad al-Nāşir et frère d'al-Mustanşir, qui vient d'être reconnu à Marrakech.

En octobre 1228, al-Ma'mūn passe au Maghreb, chasse al-Mu°taşim de Marrakech où il se fait reconnaître et où il renonce peu après au dogme almohade de l'impeccabilité (*°işma*) du Maḥdī Ibn Tūmart, ordonnant la suppression du nom du Maḥdī dans la *ḥuṭba* et sur les monnaies. On retrouve peut-être la trace juridique dans les *taqāḍīm* du manuscrit 4752 de la rupture idéologique décidée par al-Ma'mūn, dans les cinq nominations de juges qui lui sont attribuées¹⁷. Dans les deux premières, les seuls fondements mentionnés sur lesquels le juge est censé s'appuyer pour dire le droit sont « le Livre de Dieu et la Tradition de Son envoyé » (*kitāb Allāhi wa sunnat rasūli-hi*)¹⁸ ou tout simplement « le Livre et la Tradition » (*al-kitāb wa l-sunna*)¹⁹. En revanche, dans les trois suivantes, est ajouté à ces deux piliers un troisième, le « consensus de la Communauté » (*iğmā° al-ummati*)²⁰, voire, dans le *taqāḍīm* n° 51, un quatrième : les « consultations juridiques des *imām*-s » (*wa fatāwá al-a'immati*)²¹.

Cette réorientation dogmatique s'accompagne à Marrakech d'une véritable épuration parmi les adversaires d'al-Ma'mūn, en particulier au sein de la tribu des Hintāta, épuration dont les conséquences sont très importantes puisqu'elle provoque la sécession de l'Ifriqiya où de nombreux Hintāta se sont installés. Ensuite, il cherche à rétablir les liens avec ce qui reste du domaine musulman dans la péninsule Ibérique, notamment avec Séville, où les Almohades étaient solidement installés et d'où il était parti. Pour cela, il tente de reprendre Ceuta à son frère Abū Mūsá

16 P. GUICHARD, *Les musulmans de Valence*, t. 1, p. 137.

17 Voir les *taqāḍīm* n° 49 à 53, pp. XXXX.

18 f° 32r, l. 18.

19 f° 33r, l. 1.

20 f° 33v, l. 10-11, f° 34r, l. 16 et f° 35r, l. 5.

21 f° 33v, l. 12.

°Imrān révolté contre lui²², mais en vain. À cette tentative, on peut rattacher vraisemblablement le *taqādīm* n° 53 (en annexe) par lequel al-Ma'mūn nomme son « parent » (*ṣanū-hu*), le *faqīh* Abū Muḥammad, comme juge d'Algésiras en *ṣafar* 626/1229. Le *taqādīm* n° 57 dans lequel le calife al-Rašīd (629/1232-640/1242) nomme à nouveau le même individu, Abū Muḥammad, à la fonction de juge de Jérez en *dū l-qa'da* 636/1238, correspond au moment où Séville et Grenade ont reconnu l'autorité du calife almohade qui se manifeste concrètement par une nomination de juge, même si celle-ci renouvelle en fait une nomination antérieure. Ce sont les derniers actes de pouvoir des califes almohades dans la péninsule Ibérique.

Cet épisode d'éclatement politique d'al-Andalus est bien représenté dans le manuscrit 4752, puisque quatre longs *taqādīm* relèvent d'un des nouveaux pouvoirs qui émergent à la faveur de l'affaiblissement de l'autorité almohade dans la Péninsule²³. Avant même le départ d'al-Ma'mūn, un officier andalou qui affirmait descendre des rois de la taifa *hūdide* de Saragosse du début du XII^e siècle se révolte en *rağab* 625/mai 1228 à Murcie. Abū °Abd Allāh Muḥammad b. Hūd, qui reprend le titre almoravide d'*amīr al-muslimīn* et se pare du *laqab* d'al-Mutawakkil, résiste à al-Ma'mūn²⁴. Il rattache son émirat au califat abbasside de Bagdad, en reprenant la couleur noire de leurs étendards contre le blanc des Almohades, et obtient un diplôme d'investiture des califes orientaux. Ce rattachement au souverain oriental apparaît très clairement dans les quatre *taqādīm* du manuscrit 4752 attribués au souverain murcien. En effet la mention du calife abbasside apparaît dans la *tarḍiya*, la partie du protocole initial consacrée habituellement au Mahdī Ibn Tūmart dans les actes almohades. Si le titre placé par l'auteur du manuscrit devant les *taqādīm* attribue explicitement les numéros 5, 54 et 55 à Ibn Hūd²⁵, en revanche c'est grâce à la *tarḍiya* en faveur de « l'*imām* abbasside, prince des croyants qui a recueilli l'épée, le bâton et la manteau de l'envoyé de Dieu, son cousin (paternel) » que nous pouvons aussi rattacher au souverain murcien le *taqādīm* n° 30²⁶.

Débute alors la période connue comme celle des troisièmes Taifas. Abū °Abd Allāh Muḥammad b. Hūd al-Mutawakkil prend la tête des mouvements de révolte féroce anti-almohades qui gagnent en quelques mois tout al-Andalus. Les habitants de Séville se rallient à lui en *dū l-ḥiğğā* 626/oct 1229. Il semblait en mesure de reconstituer un pouvoir politique musulman autonome en al-Andalus, mais son projet fit long feu. À Valence, le *sayyid* almohade Abū Zayd est chassé du pouvoir par le chef de sa cavalerie, Zayyān Ibn Mardaniš au début 626/fin 1228-début 1229. Celui-ci constitue un pouvoir indépendant et refuse de reconnaître Ibn Hūd al-Mutawakkil. En 628/1231, celui-ci subit la grave défaite d'Alange face à Alphonse IX de León qui avait entrepris la conquête des villes musulmanes d'Estrémadure (Badajoz en 1229, Cáceres en 1230, Mérida en 1231). En 629/1231-1232, les Sévillans rejettent l'autorité d'al-Mutawakkil et se donnent comme souverain leur juge (*qādī*) al-Bāğī qui prend le surnom de règne d'al-Mu'ṭaḍid. Les Baléares, dirigées par des gouverneurs almohades depuis leur conquête par al-Nāšir au début du XII^e siècle, tombent au pouvoir de Jacques I^{er} d'Aragon en 1230. Vers la même époque, en 629/1232, Muḥammad b. Yūsuf b. Naşr Ibn al-Aḥmar constitue un pouvoir indépendant à Arjona dans la

22 IBN °IDARĪ, *Al-Bayān al-Muğrib fī aḥbār al-Andalus wa-l-Mağrib*, partie almohade, éd. M. IBN TAWĪT, M. Ibrāhīm AL-KITTĀNĪ, M. ZNAYBAR, A.-al-Q. ZAMĀMA, Beyrouth, Dār al-Ġarb al-Islāmī, 1985, t. 5., p. 297, IBN °IDARĪ, *Bayān*, « LOS Almohades », trad. Ambrosio HUICI MIRANDA, *Colección de crónicas árabes de la reconquista*, t. 2, Tétouan, 1953, p. 338, cité par B. ROSENBERGER, « Le contrôle du Détroit », p. 27.

23 Il s'agit des *taqādīm* n° 5, 30, 54 et 55 rédigés, au nom d'Ibn Hūd al-Mutawakkil, le premier à Grenade, les autres probablement à Murcie.

24 Voir P. GUICHARD, *Les Musulmans de Valence*, t. 1, p. 139 et E. MOLINA LÓPEZ, « De la Murcia musulmana a la Murcia cristiana (VIII-XIII) », dans *Historia de la región murciana*, Murcie, edición Mediterráneo, 1980, t. 3, pp. 187-263.

25 *Taqādīm* n° 5 : « voilà ce qu'il a écrit — que Dieu lui fasse miséricorde — au nom d'Ibn Hūd » (pp. XXX-XXX) ; *taqādīm* n° 54 : « Au nom d'Ibn Hūd, nomination... » (*wa °ani bnī Hūd fī taqādīm...*) ; *Taqādīm* n° XX, pp. XXX-XXX ; *taqādīm* n° 55 : « Au nom du même, allocution publique... » (*wa °an-hu muḥātabatu ġumhūriyyatu...*) ; *Taqādīm* n° XXX, pp. XXX-XXXX.

26 Voir *taqādīm* n° 30, pp. XXX-XXXX, *wa nurḍī °an al-imāmi l-°abbāsī amiri l-mu'minīna al-laḍī aḥraza ḥusāma Ibn °ammi-hi rasūli Llāhi wa qaḍībi-hi wa burdī-hi*.

région de Jaén et réussit à se faire reconnaître dans cette ville, puis à Grenade qui devient sa capitale.

En Ifrīqiya, la situation du pouvoir almohade n'était pas meilleure. En 620/1223, à la mort du gouverneur, le *sayyid* Abū l-°Alá Idrīs, c'est son fils, le *sayyid* Abū Zayd, fort de sa victoire récente contre les Banū Gāniya, à Maǧdūl, qui est confirmé dans le poste. Les chroniques rapportent que son arbitraire et sa tyrannie lui aliénèrent ses administrés et que le calife al-°Adil le révoqua en 623/1226, pour nommer à sa place un fils de °Abd al-Wāḥid al-Hintātī, le *šayḥ* Abū Muḥammad °Abd Allāh, qui était accompagné de son frère Abū Zakariyā Yaḥyá. Lorsqu'al-Ma'mūn renia le dogme almohade et massacra de nombreux notables, en majorité de Tinmāl et de Hintāta, Abū Zakariyā' Yaḥyā, *hintātī* lui-même, prit la tête des Almohades d'Ifrīqiya qui refusaient cette décision et obtint la déposition de son propre frère, °Abd Allāh, auquel était reproché un retard dans le paiement des soldes. Abū Zakariyā Yaḥyā est alors reconnu comme émir, contre l'autorité et la volonté des califes almohades de Marrakech. Pendant quelques mois, Abū Zakariyā maintint une reconnaissance formelle en faveur de Yaḥyá al-Mu°tašim (624/1227-633/1236)²⁷, qui disputait alors le califat à al-Ma'mūn, puis il supprima de la *ḥuṭba* le nom du calife, se bornant à faire dire la prière « au nom du Mahdī et des califes orthodoxes [almohades] » (début 627/fév. 1229). Ce n'est qu'en 634/1237 qu'il se fit proclamer publiquement calife avec la mention de son nom dans la *ḥuṭba*.

Quelle qu'ait pu être la puissance des nombreux *sayyid*-s, gouverneurs des grandes cités de l'Empire et leur esprit d'indépendance ou leur ambition, le principe d'un État centralisé (avec rotation des postes gouvernementaux) ne fut remis en cause en Ifrīqiya qu'à la fin de cette époque troublée. Jusqu'à la fin des années 1220, les califes almohades parviennent à intervenir pour destituer les candidats « locaux », et nommer les leurs. Le règne d'al-Mam'ūn constitue une rupture dans la mesure où il donne un prétexte aux Ḥafṣides d'Ifrīqiya pour s'émanciper, au nom de la fidélité au dogme almohade et aux idéaux fondateurs de l'Empire. Ce sont donc les motifs même de l'intégration et de la conquête de l'Ifrīqiya, qui sont invoqués pour justifier l'indépendance au début du XIII^e siècle.

Dans la continuité des années de guerre civile entre les différents candidats à la fonction califale, le début du règne de °Abd al-Waḥid al-Rašid (629/1232-640/1242), fils d'al-Ma'mūn et d'une esclave chrétienne, est marqué par la concurrence entre ses partisans et ceux de Yaḥyá al-Mu°tašim b. al-Nāšir et par une tentative de restauration de l'autorité califale sur le Maghreb Central et sur al-Andalus. Al-Rašid utilise alors les mercenaires chrétiens de son père dont il accroît le nombre. Les tribus arabes installées dans le pays par les califes almohades (Sufyān et Ḥuṭṭ principalement) constituent la principale force militaire, mais des tribus berbères comme les Haskūra avec à leur tête un chef remuant, Ibn Waqārīt, jouent aussi un rôle important. Les Almohades chassés de Marrakech par la persécution d'al-Ma'mūn se rallient à Yaḥyá al-Mu°tašim b. al-Nāšir, alors que les Ḥuṭṭ soutiennent al-Rašid. Puis ces alliances s'inversent en partie à cause des intrigues d'Ibn Waqārīt. Les Almohades revenus auprès du calife de Marrakech obtiennent de lui qu'il restaure officiellement le dogme almohade (déb. 632/automne 1234). Les Ḥuṭṭ et les Haskūra attaquent la capitale, obligeant al-Rašid à la leur abandonner. Le calife, avec les Almohades qui lui sont fidèles, se réfugie alors dans l'Atlas, puis à Siǧilmāssa (fin 632/été 1235). Pendant ce temps, Yaḥyá al-Mu°tašim b. al-Nāšir occupe Marrakech.

Au début 633/fin 1235, al-Rašid et les siens finissent par rétablir leur situation grâce aux richesses trouvées à Siǧilmāssa ; renforcés par de nombreux mercenaires chrétiens, ils se dirigent vers Fés où ils accroissent leurs moyens en puisant dans le Trésor public. Ils obtiennent ainsi l'appui des Arabes Sufyān, ennemis des Ḥuṭṭ et marchent avec eux sur Marrakech. Les Ḥuṭṭ et les Haskūra, emmenant avec eux leur calife (Yaḥyá al-Mu°tāšim b. al-Nāšir) les rencontrent près de l'Umm Rabī°, à Awǧidān. Après dix jours de combats confus, la puissance de choc des mercenaires chrétiens d'al-Rašid emporte la décision dans une dernière bataille qui vit le massacre des partisans de Yaḥyá al-Mu°tašim (milieu 633/printemps 1236). De leur côté, Ibn Waqārīt et certains des chefs Ḥuṭṭ, après avoir abandonné Yaḥyá al-Mu°tašim b. al-Nāšir, passent en al-Andalus demander de l'aide à Ibn Hūd al-Mutawakkil, mais celui-ci est assassiné en *ǧumāda* I 635/janv. 1238.

27 Fils de Muḥammad al-Nāšir et frère d'al-Mustanšir.

C'est dans ce contexte qu'en 636/1238, le calife almohade al-Rašīd est reconnu formellement par Séville et par Ceuta. En effet, Séville dont l'homme fort est désormais Abū ° Amr b. al-Ġadd reconnaît officiellement al-Rašīd et lui livre Ibn Waqārīt qui est exécuté. Quant à Yahyā al-Mu°tašim b. al-Nāšir, il est assassiné par les Arabes Ma°qil chez lesquels il avait cherché refuge en *šawwāl* 633/juillet 1236 alors que ceux-ci nomadisaient entre Fés et Tāzā. Cette reconnaissance du dirigeant de l'ancienne capitale almohade d'al-Andalus reflète l'espoir que la victoire d'al-Rašīd représentait d'un rétablissement de l'ancienne puissance impériale. En effet, si l'ambassade sévillane s'insère dans un jeu de pouvoir à l'échelle d'al-Andalus, face à la dissidence d'Ibn Hūd al-Mutawakkil de Murcie et face aux avancées chrétiennes, elle provoque indirectement le rattachement d'autres régions à l'autorité du calife almohade. Ainsi en al-Andalus, l'émir *našride* de Grenade, Ibn al-Aḥmar, suit rapidement l'exemple de Séville²⁸. Mais le rétablissement du pouvoir sous le califat d'al-Rašīd se manifeste aussi au Maghreb central, qui devient la nouvelle marge de l'Empire. Yaġmurasān b. Zayyān est d'abord reconnu comme gouverneur et émire de Tlemcen en 638/1239²⁹, en échange de la *bay°a* qu'il prête au calife al-Rašīd.

Cette alliance est certes circonstancielle, mais elle témoigne de ce que les Almohades continuent de représenter en Occident. Elle survit d'ailleurs à la mort d'al-Rašīd, puisqu'elle se poursuit sous le calife al-Mu°taḍid bi-Llāh al-Sa°īd (640/1242-646/1248) que Yaġmurasān soutient dans sa lutte contre les Banū Marīn. La dynastie que le souverain de Tlemcen met en place, connue sous le nom de Zayyānides ou de ° Abd al-Wādides, joue alors de la concurrence entre les califes de Marrakech et ceux de Tunis. Mais la pression du Ḥafšide d'Ifrīqiya Abū Zakariyā' Yahyā s'accroît. En 628/1230, celui-ci avait soumis Bougie et Constantine, et l'année suivante Alger et plusieurs tribus du Maghreb Central (les Zénètes Banū Mandīl et Banū Tuġīn) en s'avancant jusqu'au Chéelif. Il pousse jusqu'à Tlemcen en 639-640/été 1242. Yaġmurāsān négocie avec le Ḥafšide dont il reconnaît la souveraineté. Il est alors restauré dans son ancien gouvernement et reconnu par les Mérinides qui cherchent à donner une consistance politique à leur pouvoir.

Ces divers rattachements à l'autorité califale almohade sous le règne d'al-Rašīd révèlent donc que, malgré la crise que traverse l'Empire, non seulement Marrakech représente encore en 1238 une référence pour les différents pouvoirs du Maghreb et de la péninsule Ibérique, mais les populations sont prêtes aussi à réintégrer leur orbite. Il est vraisemblable que le fait que Séville ait été l'ancienne capitale almohade en al-Andalus a joué un rôle dans le choix de son dirigeant Ibn al-Ġadd de prêter allégeance au souverain de Marrakech. La présence dans la ville de familles almohades ou liées à elles par des liens matrimoniaux dut peser aussi dans la balance. On ne sait si le rattachement du Maghreb central a impliqué aussi l'envoi d'une délégation à Marrakech, mais comme en témoigne le Bayān d'al-Marrākušī c'est le cas pour Grenade et Séville, la reconnaissance mutuelle se concrétisant par l'échange de bons procédés : accueil hospitalier, cadeaux, cérémonies et mise en scène de l'allégeance d'un côté, exécution et remise d'un rebelle de l'autre. Certes il ne s'agit plus d'une nomination au sens propre, mais de la reconnaissance d'un pouvoir de fait. Pourtant celle-ci s'accompagne d'actes de chancellerie visant à renouveler ou confirmer certains juges provinciaux (en annexe). Le calife almohade ne retrouve pas pour autant sous al-Rašīd la plénitude de ses pouvoirs, en particulier il a perdu ses capacités d'intervention militaire, et il ne peut empêcher la conquête chrétienne des villes de Cordoue (1236), de Valence et de Séville (1248), l'émirat *našride* de Grenade, seule partie d'al-Andalus à subsister, tirant les conséquences de l'affaiblissement du pouvoir almohade et se rendant totalement indépendant.

Annexes

Le *Bayān* d'Ibn ° Idārī relate l'accession au pouvoir d'Ibn Našr à Grenade, dont les habitants destituent Ibn Hūd et prennent Ibn Našr pour dirigeant. Juste après l'entrée d'Ibn Našr dans Grenade arrive la nouvelle de la mort d'Ibn Hūd assassiné par Ibn al-Ramaymī qui s'est emparé

28 Références aux chroniques évoquant ces différentes *bay°a*-s sous al-Rašīd, dans A. ° Azzāwī, *al-Ġarb al-islāmī (ḥilāl al-qarnayn 7 wa 8 H.)*. *Fatrat al-inqisām al-siyāsī (620-670H/1223-1272)*, Rabat, 2006 (4 vol.), t. 1, pp. 41-42.

29 Aḥmad ° Azzāwī, *Rasā'il muwahḥidiyya. Maġmū'a ḡadīda (Nouvelles lettres almohades)*, éd. annotée et commentée de nouvelles lettres almohades, Université Ibn Tofayl, Kénitra, 1995, n° 124, pp. 396-398.

d'Almería. Ibn al-Aḥmar marche contre Almeria où il assiège Ibn al-Ramaymi et le contraint à fuir, lui et les siens, à Tunis, sous la protection de l'émir Abū Zakariyā' Yaḥyā. Ibn al-Aḥmar s'empare d'Almería cette même année. Pendant ce temps, Murcie proclame le fils d'al-Mutawakkil comme prince.

« Cette année 635, les habitants de Séville proclamèrent le prince des croyants al-Rašid au mois de šawwāl (17 mai-14 juin 1238), après avoir placé à leur tête comme gouverneur Abū °Abd Allāh, fils du *sayyid* Abū °Imrān, parce qu'il avait été à Séville à l'époque d'Ibn Hūd avec ses frères Abū Zayd et Abū Mūsā. Cela intervint après que leur mère les a emmenés de Bougie où leur père était mort martyr³⁰, durant le règne d'al-Ma'mūn, lorsque Abū Zakariyā' Yaḥyā b. Abī Ḥafṣ al-Hintātī s'était soulevé et s'était emparé de l'Ifrīqiya. Une délégation des habitants de Séville arriva à la capitale Marrakech, et y répudia le gouvernement d'Ibn Hūd en retournant à celui des Almohades. Abū °Amr b. al-Ġadd avait eu une grande influence dans la nomination du *sayyid* à leur tête. Aussi al-Rašid le nomma-t-il gouverneur sans aucune indépendance judiciaire et fiscale, le pouvoir revenant entièrement à Ibn al-Ġadd, qui agit avec fermeté et décision dans tous domaines, pour parvenir à toutes ses fins, grâce à son indépendance. Il expulsa ainsi de Séville à Ceuta les Banū Ḥaġġāġ laḥmites sévillans.

De même les habitants de Ceuta avaient rejeté la Cause (*da'wa*) des Almohades en 630 (18 oct. 1232-6 oct. 1233), comme on l'a raconté plus haut, et avaient placé à leur tête un de leurs *šayḥ*-s, le *hāġġ* Abū l-°Abbās al-Yānaštrī³¹, qui administra très bien leurs affaires jusqu'à cette époque. Une mesure de précaution leur vint à l'esprit, lorsqu'ils virent arriver les navires emmenant l'ambassade et la reconnaissance de Séville à al-Rašid. Ils convinrent de revenir sous l'autorité des Almohades et de renouveler leur allégeance cette année-là.

La délégation de Séville arriva dans le port de Māzīgān à bord de deux grands navires de la flotte de Séville ; s'y trouvaient avec elle des représentants de diverses catégories. Lorsqu'ils arrivèrent à la capitale Marrakech et se présentèrent devant al-Rašid, il y eut pour leur réception une cérémonie grandiose, et ils obtinrent faveurs et bienfaits. Les âmes se remplirent d'allégresse pour la réunion des deux rives [du Déroit] dans la Cause (*da'wa*), et la nouvelle de ce qui s'était produit à Ceuta se répandit aussi. Le discours d'allégeance (*bay'a*) de Séville fut lue, on récita des vers et la joie et le bonheur grandirent. Les orateurs prononcèrent des discours, les lettrés furent éloquentes en prose et en vers et l'allégresse emplit l'âme des délégués qui furent installés dans les bâtiments de réception du palais et reçurent des ressources abondantes. Ils furent accueillis par de nombreuses manifestations d'hospitalité en fonction de leur statut et de leurs fonctions ; les logements furent garnis pour eux, la bonté les entoura tous et les combla entièrement [...]

Puis arriva la nouvelle que les habitants de Séville avait pris Ibn Waqārīt, qui s'était réfugié chez eux, comme on l'a raconté plus haut. Les Sévillans voulaient ainsi démontrer leur fidélité, condamner leur abandon passé de la Cause (*da'wa*), et confirmer leur amour de l'obéissance, à laquelle les avaient conduits [leur] clairvoyance et [leurs] bons choix d'orientation. La capture d'Ibn Waqārīt fut une victoire encore plus grande que celle [du rattachement] de Séville, en raison de son hostilité historique et de sa rébellion, dans lesquelles il avait investi toute son énergie. La capture de °Amr Ibn Waqārīt eut lieu en 634 alors qu'il était à Séville. »³²

*De Cordoue, nomination d'un gouverneur (wāl_{in}) par Abū l-°Alá al-Ma'mūn avant son accession au califat, avec des attributions fiscales (été 1226-sept. 1227)*³³

Il a écrit — Que Dieu lui fasse miséricorde —, il y a longtemps, une allocution publique pour la nomination d'un gouverneur (*wāl_{in}*), au nom d'al-Ma'mūn Abū l-°Alá, et cela avant qu'il devienne calife :

30 Huici Miranda rappelle que leur père avait été nommé comme gouverneur de Bougie par al-Ma'mūn. Mais lorsque °Abd al-Wāḥid se souleva et que les Bougiotes reconnurent l'autorité de celui-ci, il fut envoyé en al-Andalus sur un navire qui sombra et il mourut noyé.

31 Voir AL-ḤIMYARĪ, Ibn °Abd al-Mun°im (m. 1326), *La péninsule ibérique au Moyen Âge d'après le Kitāb al-Rawḍ al-Mi°ṭār fī aḥbār al-Aqṭār d'Ibn °Abd al-Mun°im al-Ḥimyarī*, éd., trad. et glossaire Évariste LÉVI-PROVENÇAL, Leyde (Publications de la "Fondation de Goeje", 12), E. J. Brill, 1938, p. 241-242.

32 *Bayān* almohade, p. 343-344, trad. p. 111-115.

33 *Taqdīm* 4, °AZZĀWĪ, *Nouvelles lettres almohades*, p. 417. A. °Azzāwī suggère que cette nomination eut lieu lorsqu'al-Ma'mūn était gouverneur de Cordoue au nom de son frère al-°Ādil, ou de Cordoue et de Séville après qu'il se fut emparé de ces villes aux dépens d'al-Bayāsī.

À la population de *Fulāna* — Que Dieu la rassemble pour faire le bien et Le craindre, et lui fasse connaître d'une juste vision ce qui rétablira sa situation et mettra en ordre ses affaires ; salut. Voilà ce que nous écrivons de Cordoue — Que, pour vous, Dieu ait écrit de bien assimiler les conseils et de veiller sur vos intérêts. La seule chose qu'on connaisse avec la faveur de Dieu et les bénédictions de Son dessein le plus haut, ce sont les bienfaits qui se déversent comme pluie au printemps et les joies dont l'assistance se renouvelle sans cesse. Nous louons Dieu grandement, que Ses faveurs aillent toujours croissant et augmentant. Vous savez — Que Dieu vous traite généreusement — que l'avantage le plus important dans votre situation, celui qui vous rapportera le pouvoir et la tranquillité à tout moment, c'est le choix d'un gouverneur qui se charge de vos affaires (*ašgāl*) et s'inquiète de votre situation ; par la qualité de ses comportements, il vous montrera comment accueillir le futur d'une manière nouvelle, et déploiera avec vous tous ses efforts pour que vous trouviez des arrangements et gardiez une juste vision [des choses]. Aussi le *šayh* Abū Fulān — Que Dieu lui assure toujours le respect — fait partie de ceux qui ont toutes les qualités de l'homme responsable et qui font preuve du caractère le plus noble et du meilleur naturel. On a fait confiance à sa capacité d'assumer les affaires (*al-ašgāl*) qui lui ont été confiées ; c'est pour cela qu'il a été choisi pour s'occuper des intérêts (*mašāliḥ*) de votre contrée et de ses districts. Il a été placé à la tête de vos affaires après avoir été mis à l'épreuve et sélectionné. On l'a appelé pour être seul à s'occuper de vous (*bi-umūri-kum*) quand on a été sûr de l'excellence de son autorité³⁴. Nous lui avons recommandé de craindre Dieu Très-Haut pour ce dont nous l'avons chargé. C'est à lui que nous avons voulu confier les missions importantes chez vous. Pour bien diriger vos régions et chasser de vos contrées le parti de la corruption, nous l'avons incité à prendre la voie droite ; s'il la suit, votre situation s'améliorera, vos espoirs, sous son commandement, s'épanouiront et avec lui vos paroles et vos actions avanceront sur la grande route. Nous lui avons enjoint d'être attentif à toutes les questions qui vous concernent, d'être sérieux et zélé dans les conseils qu'il donnera pour celles dont il a été investi, si bien que rien de ce qui est important pour vous n'échappe à son attention, et que son regard ne néglige aucune de vos régions. Vous devez l'aider dans l'exécution et l'application du droit, et l'appuyer dans la récupération intégrale et le paiement des choses dues. Vous devez savoir que, devant la Loi, l'homme célèbre et celui qui est inconnu sont égaux, et [appartiennent à] la même catégorie, et que les intentions et les buts religieux sont également présents dans les [aspects] doux et amers du droit. Tant que les efforts seront déployés selon ce schéma, le faible se fera rendre justice de la part du fort, le noble et l'homme du peuple emprunteront ensemble la voie droite (*sunan*). Aussi, lorsqu'il arrivera auprès de vous — Si Dieu Très-Haut le veut — acquittez-vous entièrement de ce que vous (lui devez ?), cherchez à le satisfaire, suivez-le sur le chemin de l'entraide pour le bien et la piété, et Dieu Très-Haut vous apportera, à vous et à lui, Son secours pour faire avancer les causes justes (*mašāliḥ*), et Il vous emploiera dans un travail vertueux. Par Sa grâce et Sa générosité. Salut.

Nomination, depuis Séville, du juriste Abū Muḥammad comme juge à Algésiras par le calife al-Ma'mūn (šafar 626/janvier 1229)³⁵

Au nom du même, dans une nomination du sus-mentionné à Algésiras

...Que Dieu leur assure toujours le respect par la crainte qu'Il leur inspire et accroche leur foi à la plus forte et la plus solide des cordes du bien. Voilà ce que nous écrivons de Séville — Que, pour vous, Dieu ait écrit un choix qui protège l'organisation de vos affaires, et des options qui améliorent la situation de votre population. Accueillez ce qui vous aidera dans vos affaires religieuses et profanes et sachez que, du fait de la garantie de [notre] regard bienveillant, vous jouissez d'une protection qui s'étend à tous les vôtres, proches ou éloignés. C'est pourquoi nous avons soin de sélectionner ceux que nous nommons chez vous et, ni avec vous, ni avec personne dans les provinces [de l'Empire], nous n'épargnons notre peine pour vous secourir et vous protéger. Nous demandons l'aide de Dieu Très-Haut pour obtenir le bonheur général que nous désirons pour tous et nous Le supplions de nous guider dans notre projet d'établir des bases saines (*mašāliḥ*) et de gérer les ressources. Nous nommons Fulān pour prendre en charge les affaires qui relèvent de la Loi dans votre localité et dans ses environs et pour faire avancer vos problèmes de manière satisfaisante en maintenant un effort prolongé, [cela] après que, dans des emplois répétés et renouvelés, s'est révélé et confirmé son sens des responsabilités, et, après une longue réflexion pour choisir celui qui serait nommé chez vous comme juge, c'est lui qui a été choisi. Nous lui avons conseillé de craindre Dieu l'Immense, de peser avec une balance juste les décisions qu'il prend de par son autorité (*mā yūridū-hu wa yuṣdirū-hu*), ce dont il s'occupe et ce qu'il délaisse et de redouter Celui qui l'entoure au plus profond et au plus intime de son être (*maḍmar*), Celui qui connaît ses déplacements et ses haltes, qu'Il le favorise ou l'humilie. Nous lui avons ordonné de se référer au Livre de Dieu, à la Tradition (*sunna*) de Son envoyé — Sur lui le salut —, et au consensus de la Communauté (*iğmā'ī l-*

34 Litt. « de son *īrād* et de son *iṣḍār* ».

35 *Taqdīm* 53, réf. Buresi et El Aallaoui, *Gouverner l'Empire*, *taqdīm* 53, pp. ???

ummati) dans ses jugements, de bâtir sur ces trois fondements les jugements qu'il confirme ou qu'il casse, et de [bien] choisir les témoins instrumentaires ; ils sont la pierre angulaire des avis qu'il émet, c'est à eux qu'il fait appel pour exercer son autorité (*fī wirdī-hi wa šadri-hi*) ; qu'il n'accepte donc que ceux dont le sens de la justice est évident et dont le comportement (*ḥālatu-hu*), religieux ou profane, est sans défaut. Nous l'avons incité à se consacrer entièrement à son travail, et que son arbitrage repose sur [une base] sûre et exempte de tout vice, à ne prendre pour secrétaire ou pour substitut que des personnes en la parole et l'action de qui on peut avoir confiance, à traiter, dans ses jugements, l'inconnu et l'homme célèbre également, équité qui lui permettra d'assurer à la partie lésée l'entière réparation de ses droits, à rendre ses arrêts selon la méthode la plus juste et à trouver l'équilibre³⁶ entre la fermeté et la douceur. Aussi, lorsque, avec l'aide de Dieu Très-Haut, il arrivera auprès de vous, apportez-lui toute l'aide possible pour prescrire le bien et interdire le mal ; soyez à ses côtés pour faire ce que nous lui avons indiqué en contribuant au bien et à la crainte de [Dieu] conformément à la pratique religieuse. Si Dieu Très-Haut le veut. Et Lui — qu'Il soit glorifié — Il rassemblera vos aspirations vers ce qui Lui est agréable et dirigera vos efforts vers ce qui [vous] rapprochera de Lui. Par Sa grâce. Salut. Mois de *šafar*, an 626.

*Nomination par le calife al-Rašīd d'Abū Muḥammad comme juge de Jérez le 1^{er} dū l-qa^c da 636/5 juin 1239.*³⁷

Au nom du calife al-Rašīd, nomination d'Abū Muḥammad au poste de juge à Jérez et dans les régions qui en dépendent. Yaḥyá — Que Dieu l'assiste — a dit : Ainsi s'achèvent les nominations que j'ai trouvées dans le chapitre que contient le recueil du *šayḥ* — Sur lui la miséricorde de Dieu. À l'intérieur du recueil, parmi ces nominations, j'ai trouvé ce qui a été écrit au nom du calife al-Rašīd pour la nomination de son parent Abū Muḥammad au poste de juge à Jérez (*Šarīš*) et dans [la région] qui en dépend.

Voilà ce que nous écrivons — Que pour vous, Dieu ait écrit de bénéficier du regard le plus heureux et le meilleur et de vous avancer de la manière la plus claire et la plus évidente dans [une conduite] qui vous rapportera l'amélioration de votre situation et l'épanouissement de vos espoirs. Sachez que vos intérêts sont soutenus par le soin que nous en avons, que vos flancs sont couverts à tout moment par notre protection et que vous avez la garantie de notre immense bienveillance qui ne vous laissera jamais privés d'ordre dans vos affaires et de guide dans vos projets. En considération de quoi, pour vous rendre la justice, nous choisissons quelqu'un qui se soit qualifié par la satisfaction qu'il a donnée et, pour prendre en charge vos affaires (*ašgāli-kum*), notre préférence va à quelqu'un dont la vertu est connue et chez qui la compétence est une habitude. Nous venons de nommer Fulān pour juger et arbitrer entre vous, et traiter vos litiges relevant de la Loi selon les règles de l'équité et de la justice. Chaque fois qu'il a été employé chez vous, sa compétence et son sens des responsabilités se sont vus confirmés, son caractère s'est fait remarquer par sa vertu et sa bonne réputation. Il a reçu le conseil de craindre Dieu, d'appréhender Sa colère et de Le redouter sans cesse, en privé et en public, de s'aider du Livre de Dieu, de la Tradition de Son envoyé — Sur lui le Salut — et du consensus de la Communauté (*wa iğmā'i l-ummati*) dans les jugements qu'il rendra, de suivre en toutes circonstances la trace des *imām*-s de la religion et des savants de l'islam qui l'ont précédé, et d'utiliser comme substituts ou témoins instrumentaires seulement des hommes exempts de tout soupçon et de toute accusation et qui, dans les témoignages rendus auprès des juges, auront présenté les qualités requises pour être acceptés. Aussi, lorsque ce juge (*qāḍī*), le vôtre, arrivera auprès de vous, collaborez avec lui du mieux possible pour faire le bien et pour craindre [Dieu]³⁸. Pour prescrire le bien et interdire le mal³⁹, conformez-vous à ce qui, dans votre pratique du culte, fera pencher la balance du bon côté, et Dieu le fera agir, et vous avec lui, dans les actions et les efforts les plus purs, et Il vous fera reconnaître ce point de vue en toutes circonstances. Par Sa grâce. Salut. Date : premier jour de la lune de *dū l-qa^c da* année 636.

36 Référence à Coran, II, 143, *al-baqara* (« La génisse ») : « Ainsi vous constituons-Nous communauté médiane... ».

37 *Taqdīm* 57, °Azzāwī, *Nouvelles lettres almohades*, p. 494. A. °Azzāwī suggère qu'il s'agit de l'Abū Muḥammad qui a été nommé *qāḍī* par al-Ma'mūn sur Algésiras (*Ġazirat al-ḥaḍrā'*) dans le *taqdīm* n° 53, puis sur Jérez (*Šarīš*).

38 Référence à Coran, V, 2, *al-mā'ida* (« La table pourvue ») : « Bien plutôt entraidez-vous à la piété et à vous prémunir ; ne vous entraidez pas au péché non plus qu'à l'agression, mais prémunissez-vous envers Dieu. — Dieu est terrible en Sa punition ».

39 Référence à Coran, III, 110 : « Vous aurez été la meilleure communauté jamais produite aux hommes pour ordonner le convenable, proscrire le blâmable et croire en Dieu ».